Seizième année. — N° 2776 Un numéro : 15 Centimes Jeudi 28 Décembre 1871

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois. . . . . 12 f.
Six mois. . . . . 23 »
Un an . . . . . 44 »

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. REBOUX

Le Nord de la France :
Trois mois. . . . . 14 fr
Six mois. 27
Un an 51

ANNONCES : 15 centimes la ligne.
RÉCLAMES : 25 centimes.
— On traite à forfait. —

On s'abonne et on reçoit les annonces : ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez F. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée
A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; BRUXELLES, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 27 DÉCEMBRE 1871

BULLETIN QUOTIDIEN

Les deux jours de vacances de l'Assemblée nationale ont été employés par la droite et le centre droit à des pourparlers destinés à cimenter leur entente. D'après les détails qui nous sont transmis de Versailles, les légitimistes ont tenu une réunion à la suite de laquelle ils auraient donné des explications conciliantes à la fraction parlementaire, présidée par M. Saint-Marc Girardin, au sujet de la question des princes d'Orléans. Si nous en croyons les versions propagées, les légitimistes, répondant à la réunion Saint-Marc Girardin, qui leur avait fait des ouvertures pour aplanir le dissentiment qui semblait exister depuis le vote du 18 décembre, auraient répondu par suite d'une commune entente préalable : « que le vote des légitimistes, relativement aux princes, n'avait pas une signification qui leur fut hostile ; que, dans les récents pourparlers entre les trois délégués et les princes, ceux-ci n'avaient pas donné des explications assez satisfaisantes pour que les légitimistes pussent les accepter comme chefs d'un parti gouvernemental à l'Assemblée ; que les légitimistes, en votant l'amendement Fresneau, avaient donc tenu à manifester et à prouver leur indépendance vis-à-vis des princes, mais que les légitimistes et les orléanistes, en tant que majorité parlementaire, n'en restaient pas moins compacts et unis. »

Il résulte de cette déclaration que la droite et le centre droit continueront à marcher d'accord sur les questions de politique générale, en dehors de toute acception de personnes, avec cette seule réserve que chacune des deux fractions agira selon son gré en ce qui touche les prétentions particulières que pourraient manifester les membres de la branche d'Orléans. Sur ce point, la droite maintient qu'elle ne saurait sacrifier aux convenances des princes ses propres principes, qui n'admettent que la monarchie héréditaire représentée par le comte de Chambord.

La chronique parlementaire dit encore que l'Assemblée ne prendra pas de vacances à l'occasion du nouvel an, et qu'elle suspendra seulement ses séances samedi pour les reprendre le 3 ou le 4 janvier.

On assure enfin que M. de Rémusat a répondu à la circulaire de M. de Bismark et que la dépêche repousse en termes très dignes, certaines imputations du Chancelier fédéral. Maistout porte à croire que ce document ne sera pas livré à la publicité. Le gouvernement français peut, d'ailleurs, se contenter pour le moment de l'impression peu favorable à la diplomatie prussienne que le langage de M. de Bismark a produite à l'étranger.

Les comités électoraux sont en pleine action à Paris. Celui de l'*Union de la presse parisienne* s'est déjà réuni à deux reprises, mais n'a point encore fait connaître sa décision. Les comités radicaux n'ont pas non plus choisi leurs candidats, cependant ils semblent près de conclure. Le *Cercle républicain* et le *Cercle des familles* se sont réunis. Plusieurs noms ont été mis en présence. On a parlé de MM. Ledru-Rollin, Victor Hugo, Martin Nadaud et Vautrain. Les candidatures de MM. Ledru-Rollin et Victor Hugo ont été éliminées, et, d'après les renseignements du *Siècle*, celle de M. Nadaud aurait été admise provisoirement. Quant à M. Vautrain, on attendrait « *une déclaration expliquant son vote lors de la discussion sur l'enseignement laïque.* » Dans la réunion publique, tenue rue d'Arras, on a dit que M. Ledru-Rollin, repoussait le mandat impératif et que M. Victor Hugo l'acceptait. Quant à ce mandat impératif, il a été formulé dans les termes suivants par le comité de la rue Bréa :

« 1° Proclamation définitive de la République. — Dissolution immédiate de l'Assemblée nationale actuelle et nomination, dans le plus bref délai, d'une Assemblée constituante chargée de faire une constitution républicaine. 2° Retour à Paris du gouvernement. 3° Levée immédiate de l'état de siége à Paris et dans les départements; service militaire obligatoire et personnel pour tout citoyen de la République française, sauf les seuls cas d'incapacités physiques. — 4° Instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque ; instruction secondaire gratuite et laïque. — 5° Séparation absolue de l'église et de l'Etat; rétribution des ministres de tout culte à la charge exclusive de ceux qui les emploient. — 6° Liberté absolue d'association; liberté de la presse, liberté de réunion. — 7° Nomination à l'élection des maires et adjoints de toutes les communes sans aucune exception. — 8° Restituer au département, à l'arrondissement, au canton et à la commune tout ce qui est de leur ressort. — 9° Réforme de la magistrature; extension des attributions du jury. — 10° Impôt proportionnel sur le revenu. — 11° Amnistie pour tous les délits politiques. — 12° Exclusion de toutes les charges publiques de tous les membres des familles qui ont régné sur la France. — 13° Maintien des décrets de 1852, concernant les biens de la famille d'Orléans. — 14° Le programme ci-dessus constitue un mandat impératif que tout candidat devra respecter. — 15° Pour donner une sanction au mandat impératif, le député devra demander à la chambre que le mandat législatif soit assimilé au mandat civil, afin que les tribunaux puissent être saisis de toute infraction à ce mandat. »

P. S. — Nous attirons l'attention du lecteur sur le compte-rendu de la séance d'hier de l'Assemblée nationale. M. Thiers a fait un long discours dans lequel il s'est prononcé contre l'impôt sur le revenu.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

On nous écrit de Versailles :

A l'exemple de la Chambre syndicale de Roubaix, les principaux représentants des industries d'Amiens, viennent d'adresser à l'Assemblée une pétition dans laquelle ils se déclarent opposés à toute augmentation des droits d'importation. Ils se prononcent pour l'adoption d'un impôt de 1 p. 0/0 sur les transactions, ils en évaluent le produit à 100 millions par an. Une pétition analogue a été adressée aussi à la Chambre par la Société pour le développement et la défense du commerce et de l'industrie de Marseille.

***

Dans sa dernière réunion, tenue sous la présidence de M. Oscar de Lafayette, la gauche républicaine s'est occupée de la décision de la Commission de l'Assemblée, relative au retour à Paris. Il a été résolue que le bureau de la réunion ferait une démarche auprès de M. Thiers, pour lui demander de prendre la parole devant l'Assemblée afin de démontrer l'utilité du retour. On s'est ensuite occupé d'annuité, et on a décidé d'ajourner le dépôt d'une proposition en faveur des détenus pour connaître les intentions du gouvernement.

***

Dans une réunion tenue par le centre gauche, M. Rivet a soumis à l'appréciation de ses collègues un projet de réorganisation militaire, intermédiaire entre celui de M. de Cha seloupe-Laubat et celui de M. Thiers. La réunion s'est prononcée contre le projet Rivet.

Dans la réunion de la commission de réorganisation militaire, qui a eu lieu ce matin, le remplacement a été rejeté à une grande majorité et on pense qu'il en sera de même de la substitution des jeunes gens du même canton; malgré l'appui de M. Chasseloup-Laubat, la discussion sera reprise très-prochainement, car la commission, voulant terminer son travail avant la fin de janvier, doit se réunir plusieurs fois par semaine.

La commission spéciale chargée d'étudier les questions relatives à l'enseignement supérieur a admis, dit-on, le principe que les facultés et écoles libres pourront délivrer tous les diplômes littéraires et scientifiques au même titre que l'Université.

MM. Rouvier et Gambetta sont arrivés hier à Marseille ; on croit qu'ils y sont installés pour fixer le choix des deux députés à nommer.

Voici quelques détails sur les candidatures qui se sont produites dans les départements.

Dans la Haute-Vienne, M. Chareyen, propriétaire, pose sa candidature, patronnée par les conservateurs libéraux. M. Alfred Talandier est le candidat des républicains dans l'Isère. M. Marion se désiste en faveur de M. Briller, ancien représentant.

Informations-Nouvelles

Le *Journal de Bruxelles* rapportait, ces jours-ci, et nous le lui avons emprunté, un bruit d'après lequel la reine des Belges se trouverait dans une situation intéressante. Une correspondance adressée de Bruxelles à l'*Echo du Luxembourg* donne cette nouvelle comme étant aujourd'hui officiellement confirmée.

Le général comte de Cathelineau, revenant de Rome, est arrivé à Marseille.

MM. Delboy et Pachy, membres du Conseil municipal de Bordeaux, ont été mis en liberté sur caution.

La caution de M. P.-A. Delboy, a été fixée, d'après la *Tribune*, à 8,000 fr., et celle de M. J.-M. Pachy, à 3,000 fr.

Le général de Wimpfen, qui se trouvait en Algérie, et qui a été mandé par la commission d'enquête, est arrivé à Paris. Il doit se rendre à Versailles, afin de comparaître devant la commission.

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la réorganisation du conseil d'Etat, propose la nomination des conseillers d'Etat par l'Assemblée. On prétend que le pouvoir exécutif est opposé à cette proposition. Il veut conserver, comme par le passé, la nomination des conseillers, en restreignant l'étendue de leurs fonctions.

On dément les bruits, qui ont circulé samedi à la Bourse de Paris, d'une note du roi Victor-Emmanuel et d'un prétendu désaccord entre l'Italie et la France; ils sont dénués de tout fondement.

On mande de Buenos-Ayres, en date du 17 novembre :

« La ville d'Oran (?), dans la province de Salta, a été détruite par une série de tremblements de terre qui ont duré près de 9 heures. Il y a eu peu de victimes. »

Voici le texte du télégramme que le président de la République a adressé à la reine d'Angleterre, pour la féliciter du rétablissement de son fils le prince de Galles :

« Plaise à Votre Majesté recevoir mes félicitations sincères et le témoignage de ma joie, à la nouvelle de la convalescence et du rétablissement prochain de S. A. R. le prince de Galles. Dieu, dans sa justice, n'a pas voulu frapper comme mère une reine si cruellement éprouvée déjà comme épouse. Que V. M. daigne assurer S. A. R. le prince de Galles de mon respectueux dévouement, et lui dire avec qu lle anxiété on attendait ses nouvelles chez le président de la République française, pendant qu'il était en danger. »

La reine a répondu par la dépêche suivante :

« Nous vous sommes très reconnaissants de votre dépêche. Le prince de Galles vous envoie tous ses remerciements et ses compliments affectueux. »

La *Patrie* croit savoir qu'en raison de la gravité exceptionnelle de la capitulation de Metz et des résultats qu'elle a eus pour la France, les considérants et le texte de la décision du conseil d'enquête seront rendus publics. De nombreux témoignages contredisent les allégations du maréchal et constatent ses fautes : on sait que le maréchal a livré quatre combats en août; le plus important celui qui devait avoir les résultats les plus décisifs, a été la bataille de Gravelotte, livrée le 16.

» Elle a été glorieuse, bien conduite; mais on assure que pour produire des résultats décisifs, la lutte aurait dû être reprise le lendemain 17, ce qui était d'autant plus facile que nous avions des corps excellents, qui n'avaient pas donné la veille, et qui auraient inévitablement décidé du succès. Il y a là, dit-on, une faute capitale dont la cause est inconnue et inexplicable. Des documents certains établissent que nos troupes étaient pleines d'ardeur qu'elles demandaient à se battre de nouveau le 17, et qu'elles avaient, contrairement à ce qui a été avancé, tout le matériel et toutes les munitions nécessaires pour combattre.

» Le 18, a eu lieu la bataille de Saint-Privat, à laquelle le maréchal n'assistait pas en personne. L'ennemi était dans de meilleures conditions numériques le 18 qu'il ne l'aurait été le 17. Enfin, le dernier combat du mois d'août est celui de Servigny, livré le 31. »

MM. Gambetta et Maurice Rouvier sont partis pour Marseille.

Le *Daily Telegraph* publie la dépêche suivante :

« Berlin, 24 décembre.

» Une expédition navale allemande est sur le point d'être envoyée contre la république de Venezuela, en vue d'exiger réparation pour les injures, persécutions et pertes infligées à des sujets allemands dans ce pays. »

La *Patrie* apprend par une dépêche d'Alger, que le décret qui prononce la dissolution du conseil général a été immédiatement mis à exécution. Cette mesure a causé une véritable joie parmi la population honnête et modérée.

Le gouvernement vient d'acquérir la preuve que le suffrage universel était inapplicable à l'Algérie, et on va, ajoute le même journal, étudier un autre système, qui donnerait aux notables français et musulmans le droit de nommer les conseils généraux et les conseils municipaux.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

Séance du 26 décembre.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

S. M. l'empereur du Brésil est dans la tribune du président.

M. Thiers est à son banc. — Les princes d'Orléans sont absents.

L'Assemblée vote plusieurs projets portant création ou prorogation de surtaxes sur les alcools à l'octroi de plusieurs villes et notamment de Paris.

M. le président. — La parole est à M. Pascal Duprat pour un fait personnel. (Ah ! ah ! enfin !)

M. Pascal Duprat. — Messieurs, je dois à l'Assemblée d'apporter ici quelques explications. (Oui ! oui !) Ces explications, j'aurais été heureux de les donner samedi dernier, Vous savez ce qui m'en a empêché. (Non ! non !)

J'étais absent (rire général). Voici les faits: Le jour même du débat relatif à l'admission des princes d'Orléans, je me suis rendu à la questure où je comptais y trouver la preuve des assertions que j'avais portées à la tribune... Je demandai les procès-verbaux... on me dit que l'un de mes collègues avait voulu les visiter avant moi et qu'il n'avait rien trouvé... Ce collègue, je puis le nommer, c'est M. Cochery (interruption et rires.) Malgré cette observation, je voulus voir tous les procès-verbaux des élections, je les examinai... je n'y trouvai rien de ce que je cherchais... Je demandai s'il y avait autre chose... on me dit que non... J'en m'en allai (on rit), ou je tournai les talons, suivant l'élégante expression de M. Baze (nouveaux rires). Je parlai de l'incident à notre président le lendemain... voilà tout mon rôle dans cette affaire.

Voix nombreuses. — Et l'article du *Peuple souverain*, l'article !

M. Duprat. — M. Baze a prétendu qu'il m'avait été dit dans ses bureaux de passer aux archives et que j'y trouverais les procès-verbaux des élections des princes. J'éprouve un véritable embarras, (oui ! oui ! — On rit) à répondre à ce point-là, Je dirai seulement que c'est complétement inexact. (A gauche ; Assez ! assez !) Comment ! j'aurais refusé de voir les procès-verbaux que je demandais. C'est impossible. (A gauche : C'est vrai !)

Ja réclame de mes adversaires un peu de loyauté. (Allons donc ! allons donc !)

Mris j'y aurais couru aux procès-verbaux et j'y aurais lu ce que je viens d'y lire.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 28 DÉCEMBRE 1871

— 36 —

Jacques de Brancion

Tome Troisième.

CHAPITRE Ier.

LA RENCONTRE.

La clairière au milieu de laquelle était arrivé Jacques, toujours marchant un peu au hasard devant lui, et plongé dans les réflexions qu'avaient fait naître dans son esprit les événements de cette journée si remplie d'émotions diverses était un des sites les plus remarquables de la vieille et pittoresque forêt de Saint-Révérien. Elle formait comme une espèce de terrasse naturelle, suspendue au flanc de la colline que Jacques venait de gravir aux trois quarts, et quoiqu'elle fut environnée d'arbres de tous les côtés, elle était située à une si grande hauteur relativement au lac, au village, en un mot, à tout ce qui faisait le fond de la vallée, que la vue du promeneur qui en occupait le centre, passant par dessus les plus hautes branches des chênes et des hêtres qui croissaient au dessous d'elle, pouvait embrasser dans toute son étendue, et sans la moindre difficulté, la petite contrée que nous avons essayé de faire connaître à nos lecteurs dans le premier chapitre de cette histoire. A droite, et au sommet de la plus haute montagne de toute la province, le château rajeuni de l'antique maison de Brancion, et la vieille et sombre tour du commandeur, se détachaient sur l'azur du ciel, l'un dans son élégance gracieuse, l'autre dans son imposante sévérité ; à gauche, et presque toujours enveloppé d'une vapeur diaphane et brillante comme la gaze, le village de Saint-Révérien apparaissait coquettement groupé dans les arbres de ses vergers et comme encadré dans ses prairies, en tous temps tigrées de troupeaux. Entre ces deux aspects, dont le seul contraste était déjà charmant, s'étendaient unis et resplendissants comme un miroir, les flots du lac reflétant les collines boisées qui formaient ses rives, et autour desquelles serpentaient, en courbes gracieuses, deux routes qui n'auraient pas déparé le parc le mieux entretenu.

Ce lieu était l'un des plus fréquentés du pays. Pendant la belle saison, tous les dimanches, à la sortie des vêpres, les jeunes gens des deux sexes y venaient danser aux rustiques accords de la musette et du galoubet ; deux fois l'an, le 15 mai et le 15 septembre, on s'y réunissait pour un tir à l'oiseau, et si le temps favorisait cette fête, les habitants des villages voisins y accouraient en foule, de plusieurs lieues à la ronde; le soir, quand la lune versait d'amoureuses clartés à travers les rameaux des futaies séculaires, les fiancés et les nouveaux mariés dirigeaient leurs pas de ce côté. Si un poète eût habité dans les environs, c'eût été là, à coup sûr, qu'on l'aurait le plus souvent rencontré à la poursuite de ses rêves.

En gravissant l'espace d'une centaine de pas, un petit sentier tracé dans les fougères et les menthes sauvages qui tapissaient le sol sous les taillis, on arrivait à une source, encore plus fréquentée que la chaumière, car elle était plus cachée, qu'on appelait la fontaine des Rossignols. Elle tombait du haut d'un rocher d'une douzaine de pieds d'élévation, dans un large bassin de pierre, que la main de l'homme n'avait pas creusé, et elle se répandait de là parmi les arbres, comme un réseau d'argent, pour devenir plus loin ruisseau, et s'en allait, toujours murmurante et bondissante, se perdre dans le lac où l'attendaient le silence et l'oubli, fin ordinaire des destinées obscures.

Jacques et Hélène avaient une prédilection marquée pour ce lieu à la fois si vivant et sauvage, et il était rare qu'un jour s'écoulât sans qu'ils vinssent s'y reposer pendant quelques instans, le matin ou le soir. Le jeune châtelain y trouvait plus que sa sœur, dont la pensée ne pouvait pas remonter aussi loin que la sienne dans le passé, l'attrait puissant d'un de ces souvenirs d'enfance dont le réveil a tant de douloureux attraits pour la jeunesse mûrie dans les épreuves d'une destinée sévère à son début. Il se rappelait que c'était là que l'amenait sa mère et qu'ils s'asseyaient tous deux pour attendre le comte à son retour de la chasse ; là, qu'il venait jouer sous la garde de sa nourrice devenue sa bonne, avec Francine Brulard, sa petite sœur de lait; là qu'on lui donnait la place d'honneur à côté de son père, les jours du tir à l'oiseau. Il reconnaissait tel arbre pour lui avoir arraché une branche en passant; tel buisson de chèvrefeuille, pour lui avoir dérobé un bouquet qu'il qu'il attachait dans la chevelure de Francine; à chacune de ses promenades, il rencontrait sous ses pas un lambeau de son passé, et malgré lui l'amertume de son exil se faisait pour un moment sentir à son cœur, parce qu'il se disait que, si complet qu'il soit, le bonheur retrouvé ne console jamais du bonheur évanoui.

Toutes les impressions plus ou moins imprégnées de mélancolie, se renouvelèrent naturellement avec plus de force le soir dont nous parlons. D'abord Jacques était seul, et, par conséquent, sans défense contre la tristesse de ses pensées puis la journée avait été laborieuse pour lui, bien qu'il n'eût pas paru lutter pour accomplir tout ce qu'il avait fait de généreux et de fort.

Ainsi qu'il venait de le faire remarquer à Hélène peu d'instans auparavant, alors que la petite Paquerette recevait d'eux la promesse qu'ils ne l'abandonneraient jamais, c'était une singulière destinée que celle qui associait successivement à leur vie tous les êtres dont la présence rappelait à leur mémoire les infortunes de leur famille, et les douloureuses épreuves de leur enfance, si longtemps vouée au malheur.

Jacques venait de s'asseoir à l'endroit de la clairière d'où le regard pouvait le plus complètement embrasser l'ensemble du riant panorama qui se déroulait devant lui, inondé des splendides lueurs du couchant, lorsque sa vue errante et jusqu'alors distraite, rencontra, un peu sur sa gauche et à l'entrée du village à demi noyé dans les brumes du soir, qui commençaient à envahir le fond de la vallée, le parc et la maison de Brulard.

Cette apparition n'était pas de nature à changer le cours de ses idées, et il le sentit si bien qu'elle le fit tressaillir.

Ce presbytère devenu la demeure d'un domestique ingrat et cupide, qui possédait, en outre, la moitié des domaines de ses anciens maîtres, n'était-ce pas là toute cette Révolution dont les crimes avaient rendu Jacques orphelin ?

Et Brulard n'était-il pas, lui, la personnification vivante de ce temps de douloureuse mémoire ?

—Brulard... murmura le jeune Bren-